

REBECQ

à la une

Enseignement

Découvrez nos écoles

Salon des sports

Choisissez votre discipline !

Un été en bon voisinage

Tous les conseils utiles

Senne et Carrières

Le journal du Centre culturel

N° 79 - Juin 2022



Édito



Ces derniers mois ont vu la reprise d'une vie plus active, plus festive et beaucoup d'activités ont pu à nouveau se dérouler - presque - sans contraintes, qu'il s'agisse de brocantes, de fancy-fairs, de fêtes de voisins, de spectacles... Autant d'occasions de se retrouver, de discuter, de partager, de reprendre une vie sociale plus libre et moins anxiogène. Dans les jours à venir, de beaux événements nous attendent encore, avec par exemple la grande brocante du centre du village le 26 juin, ou la venue de nos amis italiens de Monghidoro dans le cadre du vingtième anniversaire du jumelage.

Dans ce numéro de votre journal, vous trouverez tous les conseils utiles pour que votre été se déroule en bonne harmonie avec votre voisinage. En effet, parfois, il suffit de respecter certaines petites règles de base afin d'éviter les problèmes et de profiter joyeusement des barbecues, jardins ou promenades. Et n'oubliez pas, en cas de conflit, le dialogue est toujours une option à privilégier !

Je profite également de cet éditto pour vous rappeler notre concours Rebecq en fleurs, vous pouvez toujours vous y inscrire si vous le souhaitez. De nombreux prix sont à gagner et vous participerez ainsi à l'embellissement de votre rue, de votre quartier. N'hésitez pas à vous inscrire avant le 30 juin en contactant nos services au 067/28.78.11 ou info@rebecq.be

Je vous souhaite un été radieux !

Patricia VENTURELLI
Bourgmestre

OPÉRATION DE *développement rural* DE REBECQ

Participez à des projets d'avenir pour votre entité !

Depuis 2017, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de Rebecq réfléchit à l'avenir de notre territoire communal par l'élaboration puis la mise en œuvre d'un programme communal de développement rural (PCDR).

Réaffectation de l'ancienne grange d'Arenberg en espace polyvalent, création d'une liaison douce vers Tubize (chemin de Ripain), création d'une signalétique pour la mise en valeur du patrimoine local, étude des circuits de modes doux, valorisation des moulins d'Arenberg, innovation verte dans les cimetières, ... Ce ne sont que quelques-uns des 31 projets inscrits dans le PCDR et en cours de mise en œuvre.

Commission consultative communale, la CLDR est un lieu de débat démocratique, de dialogue entre les citoyens et les élus locaux touchant toutes les facettes de la vie locale (environnement, culture, économie, social...). Elle est chargée de suivre la concrétisation des projets du PCDR.

La CLDR de Rebecq est composée d'habitants de l'entité de Rebecq (minimum 3/4) et de représentants du Conseil communal (maximum 1/4). Ceux-ci construisent ensemble des projets pour le développement de notre belle entité. Elle se réunit environ 4 fois par an et est composée de maximum 60 membres.

Au fil des premières années de fonctionnement, plusieurs postes à destination des habitants se sont libérés.

Si vous aussi vous avez envie d'agir pour nos villages en participant à la réalisation de projets variés, de donner votre avis, de vous mobiliser pour des actions concrètes, la CLDR est le lieu adéquat.

Plus d'infos sur l'opération de développement rural de Rebecq ?

► Consultez le site internet www.rebecq-rural.info

Intéressés de poser votre candidature à la CLDR ?

Remplissez le formulaire de candidature en ligne https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScnIXSswQxHc5JtSTjY60KIWet7CW7oacOTSQg-3kw4PAQcwQ/viewform?usp=sf_link avant le 17/07/2022. Si vous éprouvez des difficultés à remplir un formulaire en ligne, vous pouvez également demander une version papier aux relais communaux de l'ODR (environnement@rebecq.be ; 067/287.811) et de le renvoyer complété à l'organisme d'accompagnement de l'ODR (FRW - Nicolas Bosmans - Rue de Clairvaux, 40 bte1 à 1348 Louvain-la-Neuve ; n.bosmans@frw.be).

LES HABITANTS DE NOTRE ZONE DE POLICE SONT *victimes régulièrement d'escroqueries.*

Les escroqueries à l'aide du DIGIPASS sont fréquentes.

Plusieurs modus sont possibles, par exemple :

- Les victimes reçoivent un mail soi-disant émanant de leur banque. Ils sont invités à cliquer sur un lien et arrivent sur un site imitant le site officiel de leur agence bancaire.
- D'autres mettent des objets en vente sur marketplace et sont contactés par de prétendus acheteurs qui demandent les coordonnées bancaires.
- La victime est contactée par un soi-disant organisme officiel pour un remboursement.
- La victime est contactée par la commission européenne et est reconnue comme victime de harcèlement.
- La victime est contactée par un prétendu collaborateur de Microsoft qui affirme que son ordinateur présente des problèmes de sécurité.

Prétextant des mesures de sécurité, les victimes sont invitées à faire des manipulations à l'aide de leur DIGIPASS.

Ils s'aperçoivent ensuite que des retraits sont effectués.

Pour rappel le DIGIPASS ne sert qu'à effectuer des paiements. Il ne sert pas à sécuriser votre compte ni à être remboursé.

Petits conseils :

- Ne cliquez pas sur un lien dont vous n'êtes pas certains de la provenance, qu'il provienne d'un mail ou d'un SMS
- En cas de doute, appelez votre banque
- Ne communiquez jamais vos données bancaires par téléphone ou par message
- N'hésitez pas à envoyer les mails suspects à suspect@safeonweb.be

Escroquerie par des vendeurs de vin

Nous sommes confrontés également dans l'arrondissement du Brabant wallon et au sein de notre zone de police à un nouveau modus en matière d'escroquerie.

Des personnes âgées reçoivent la visite d'un individu se présentant comme étant vendeur de vin ou de paniers garnis. Pour

certaines victimes, un contact téléphonique préalable a même eu lieu.

Après avoir mis les victimes en confiance, une transaction est conclue et le paiement par carte bancaire s'effectue sur un terminal de type bancontact. Dans certains cas, du cash a été également remis.

Par la suite, la victime s'aperçoit que le montant débité ne correspond pas au prix annoncé (montants allant jusque 5.000 euros), la victime ne vérifiant pas le montant débité lors de sa transaction. Les grands millésimes annoncés ne sont en réalité que des bouteilles à 3 euros pièce....

Si quelqu'un se présente chez vous ne le laissez pas entrer, relevez un maximum d'informations sur la personne et le véhicule utilisé et faites le 101.



Si vous êtes victime de tels faits n'hésitez pas à prendre contact avec nos services et venez déposer plainte.

Zone de Police Ouest Brabant wallon



VISITE DE LA MAISON DE LA BIÈRE

- **Dates/heures** : 10 juillet à 14h - 3 septembre à 14h
- **Lieu/ adresse** : Ruelle du Tonnelier
- **Durée** : 1h15 + dégustation
- **Tarif** : 4€/pers (dégustation comprise), -10% pour les rebecquois

Complètement réaménagée et modernisée en 2020, en collaboration avec les brasseries locales, la Maison de la bière a été repensée tant dans sa scénographie que dans la mise en avant de ses objets afin de combiner au mieux les aspects pédagogiques, historiques, économiques et locaux.

On peut voir, accrochées aux murs, des plaques émaillées ou peintes, des enseignes en verre et des affiches publicitaires produites par des brasseries belges d'autrefois. L'aspect culinaire est de la partie : quelques recettes de cuisine à base de bière ou de gueuze sont affichées. A l'issue de la visite, vous dégusterez une bière locale à la taverne d'Arenberg qui est située juste à côté.



VOYAGE EN PETIT TRAIN ET BALADE DANS LA CAMPAGNE REBECQUOISE

- **Dates/heures** : 16 juillet à 16h30
- **Lieu/ adresse** : Rue du Pont, 82
- **Durée** : +-3h
- **Tarif** : 3,50€/pers - 10% pour les rebecquois

Embarquez à bord du petit train qui emprunte la ligne de chemin de fer qui relie la gare de Rebecq au site de l'ancienne gare de Rognon. Une belle expérience pour profiter de la magnifique campagne rebecquoise et sa bucolique Vallée des Oiseaux !

Pour le retour, nous vous proposons une balade pédestre "nature" libre qui a été concoctée par nos guides pour vous faire découvrir, pas à pas, à votre rythme, les richesses paysagères et patrimoniales de notre village.

Fin du parcours : centre du village.

CET ÉTÉ, laissez-vous guider !

La période estivale est à nos portes.. Vous avez envie de faire une sortie en famille ou entre amis qui allie culture et promenade ? Nous vous rappelons que l'Administration communale organise tout l'été des visites guidées.



VISITE DU MUSÉE DU PORPHYRE ET DE LA CARRIÈRE

- **Dates/heures** : 9 juillet à 9h30 - 10 juillet à 9h30
- **Lieu/ adresse** : Rue Docteur Colson, 8
- **Durée** : 2h15
- **Tarif** : 2,50€/pers - 10% pour les rebecquois

La visite du musée du Porphyre est le prologue idéal à la visite de la carrière ! Profitez de cette combinaison qui allie histoire & découverte.

VISITE LONGUE NATURE DE LA CARRIÈRE

- **Dates/heures** : 16 juillet à 14h - 17 juillet à 14h - 6 août à 9h30 - 7 août à 9h30
- **Lieu/ adresse** : Parking visiteurs de la carrière, Rue de Rebecq
- **Durée** : 2h30
- **Tarif** : 3€/pers - 10% pour les rebecquois

Vous voulez en savoir encore plus ?

A travers cette visite, découvrez non seulement les richesses géologiques de la carrière mais également la flore et la faune typiques de la périphérie du site d'exploitation. Nous vous garantissons une vue inédite du village de Quenast.

Les chaussures de marche sont conseillées pour cette visite !

LES RICHESSES DU VILLAGE DE QUENAST

- **Dates/heures** : 20 août à 14h
- **Lieu/ adresse** : Parking du sentier de la Senne
- **Durée** : 1h30
- **Tarif** : 2,50€/pers - 10% pour les rebecquois

Au départ du centre du village de Quenast, le guide vous emmènera pour une balade conviviale de deux heures à la rencontre du patrimoine "quenastois" et de lieux riches en anecdotes.

REBECQ, UN VIVIER DE FEMMES REMARQUABLES

- **Dates/heures** : 30 juillet à 14h
- **Lieu/ adresse** : Rue Docteur Colson, 1
- **Durée** : 1h30
- **Tarif** : 2,50€/pers - 10% pour les rebecquois



Notre commune a abrité au cours des siècles des femmes qui ont marqué son histoire et son patrimoine. C'est une occasion de mettre à l'honneur ces héroïnes longtemps restées dans l'ombre et parfois peu connues du grand public.

Rendez-vous devant le Centre Administratif ! Ce bâtiment imposant et séculaire accueille une communauté de sœurs Augustines qui traversa les temps et qui œuvra au cœur du village au service des malades, du début du XIV^e siècle à la fin du XX^e siècle.

Réservations obligatoires auprès de la Maison communale : 067/287 811 ou 818 - info@rebecq.be

OPTION : Possibilité de combiner les visites ponctuelles avec un repas à la Taverne d'Arenberg, en fonction des disponibilités.

Félicitations À NOS JUBILAIRES

Tout au long de l'année, l'Administration Communale met à l'honneur ses couples jubilaires.
Voici les personnes fêtées en 2022 (et qui ont accepté d'apparaître dans le présent journal communal) :

65 ans de mariage - Noces de palissandre

☞ M. et Mme Yvan HENDRICKX - LEVEAU Madeleine



☞ M. et Mme Michel VANHERREWEGHEN - CORNET Monique



☞ M. et Mme Charles KEPPEMS - MARESCAUX Eliane



60 ans de mariage - Noces de diamant

☞ M. et Mme Jacques MATTHYS - PLECK Maria

☞ M. et Mme Giovanni MOLINARO - FERRARO Eugenia



☞ M. et Mme Gaston DESPIEGELEER - VOGELEER Marie

☞ M. et Mme Guy BRASSEUR - DUMONT Monique



55 ans de mariage - Noces d'orchidée

☞ M. et Mme Emile JADIN - GOOSSENS Christiane



☞ M. et Mme Georges VAN ELEWYCK - SCOURNAUX Yvonne

☞ M. et Mme Pierre DELVAUX - HABILS Monique

☞ M. et Mme Jean PEETERS - SCOURNAUX Jacqueline

☞ M. et Mme Mario FORGIARINI - TRESNIE Eliane

☞ M. et Mme Jean DEMIDDELEER - MAUS Anne

☞ M. et Mme Michel CHALTIN - VAN DEN KEYBUS Godelieve



🕒 M. et Mme Marcel ARNOULD - WALSCHAP Philomène



🕒 M. et Mme Michel OSTER - GEYS Raymonde

🕒 M. et Mme Luciano GENTILINI - BAUDET Lucette

🕒 M. et Mme Raymond ILIC - MANZAN Daniella



🕒 M. et Mme Nunzio MESSINA - THEWISSEN Bernadette



🕒 M. et Mme Eric REYGAERT - DE RIDDER Suzanne



🕒 M. et Mme Henri HEERINCKX - COCHEZ Jeanine

🕒 M. et Mme Emile LEEMANS - DERYMAEKER Viviane



50 ans de mariage - Noces d'or

🕒 M. et Mme Jean AELVOET - HANNECART Anne

🕒 M. et Mme Jean MARTENS - ROBBERECHT Nadine

🕒 M. et Mme Georges DE BOLSTER - PAUWELS Anne



🕒 M. et Mme Guy STANDAERT - MATHY Monique



🕒 M. et Mme Claude CUVELIER - VANGELYTE Marie-Jeanne



🕒 M. et Mme Pierre GALLETZ - PEPERSTRAETE Béatrice

LE GRAND RETOUR d'Ampli'Tude de Rebecq sur les plateaux de comp'et' !



Le confinement a rebattu les cartes pour les clubs de sport, forcés d'innover pour continuer à pratiquer leur discipline tout en restant à la maison.

Le club de gym Ampli'Tude Rebecq a tout mis en œuvre pour permettre à ses gymnastes de progresser malgré la pandémie. Un compte Instagram a été créé pour diffuser des lives, avec pour objectif de motiver les gymnastes et les entraîneurs à entretenir leur condition physique d'ici leur retour au gymnase.

Un défi par jour était assigné à l'ensemble des gymnastes d'Ampli'Tude, comme nous l'explique Alice Gailly : « Chaque matin, ils attendaient ça avec impatience. Au soir, les défis étaient réceptionnés et un montage vidéo était réalisé pour être posté sur la page Instagram et Facebook du club. Les défis étaient variés afin que chacun puisse s'y retrouver. Certains d'entre eux étaient particulièrement ludiques comme faire un poirier avec un rouleau de papier toilette ou encore des pompes avec un gobelet d'eau sur le dos. Cependant, tous attendaient impatiemment le retour des compétitions et pourtant, il y a un an, il était toujours absent. Comme

les regroupements étaient interdits, une compétition a été organisée au sein du club et sans public. Chacun, à sa manière, a brillé et a montré de quoi elle était capable. Et c'est grâce à toutes ces prestations que le film réalisé, sur base des vidéos, fut une merveilleuse réussite. »

Aujourd'hui, deux ans après la pandémie, les compétitions ont repris et les gymnastes en sont ravies.

Les résultats sont là, malgré le Corona. Lors de l'inter-équipe qui a eu lieu les 29 et 30 janvier derniers, les gymnastes se sont classées 2^e et 5^{ème} en division 4 et 5^{ème} en division 3. Lors du championnat provincial individuel de D4, cinq gymnastes ont participé dont 3 furent dans le top 5. Sans oublier les divisions 3 où Janna et Maëlle se sont classées dans le top 5 et top 10. De même pour Eloïne qui a porté les couleurs du club en division 2. Du côté des jeunes, ce sont 5 médailles d'or qui furent remportées, 3 d'argent et 1 de bronze. La suite reste à venir.

Ces deux années ont permis au club de se renouveler, de s'adapter aux nouvelles situations. De renforcer les liens entre les gymnastes et les entraîneurs, de repartir encore plus positif qu'avant !



Le Conseil Communal des Enfants : UNE ANNÉE BIEN REMPLIE !

Le premier projet des jeunes élus était la **sensibilisation des conducteurs à la sécurité aux abords des écoles**.



Les enfants avaient identifié, en début d'année, un problème qui se pose quasi à chaque école (la seule qui semble épargnée est celle de la cité

Germinal, plus éloignée des routes). Ils estiment que trop de conducteurs ne respectent pas les limitations de vitesse et adoptent des comportements dangereux comme se garer presque devant la porte de sortie, musique trop forte empêchant d'entendre une mise en garde... Ils ont donc mis sur pied un **projet de sensibilisation** qui consistait à distribuer des tracts de rappel aux conducteurs et des bracelets lumineux aux enfants pour améliorer leur visibilité. Ils ont mené cette action chaque mercredi devant une école différente avec l'appui de la police. Ils ont ainsi pu discuter avec les adultes et leur expliquer leur sentiment d'insécurité. Les élus tiennent à remercier les policiers qui les ont accompagnés dans leur mission.

Le deuxième projet porté par le Conseil Communal des Enfants était **l'organisation d'une journée inter-écoles**. Celle-ci aura bien lieu le mercredi



29 juin matin, à l'attention de tous les élèves de P5 et de P6. Ce sera l'occasion pour eux de rencontrer les élèves des autres écoles et peut-être même des élèves qu'ils reverront par la suite dans leur école secondaire. Il s'agit principalement d'une matinée récréative, une collation sera prévue.



Enfin, le **rassemblement annuel des Conseils Communaux des Enfants** s'est tenu le 23 avril à Welkenraedt. Les élus qui y ont participé

ont été accueillis avec un copieux petit déjeuner, suivi d'un discours d'entrée. Au matin ils ont suivi une animation donnée par l'ASBL Arc en Ciel qui vient en aide aux enfants défavorisés. Les élus ont été touchés de voir à quel point la pauvreté pouvait devenir un handicap social. Ils ont pu se rendre compte également que la pauvreté n'était pas la seule source de précarité, que cela pouvait aussi venir d'un manque d'entourage familial par exemple. Après un tout aussi copieux lunch du midi, les élus ont visité une caserne de pompiers volontaires, ils ont appris beaucoup de choses et ont particulièrement aimé les anecdotes des pompiers et pouvoir monter dans leur camion ! La journée s'est clôturée par un cortège carnavalesque où tout le monde était déguisé et faisait le plus de bruit possible tout en déambulant dans les rues de la ville.

Un cross POUR LES ÉLÈVES de 1^{ère} et 2^{ème} primaires

Le lundi 2 mai, les élèves de première et deuxième primaires des écoles communales de Rebecq ont participé à une compétition sportive : **le cross**. Cette année, **l'endurance** n'était pas la seule qualité mise à l'honneur ; il y avait également **la solidarité** ! En effet les classes jouaient en équipe.

Nos courageux ont dû **courir pendant 10 minutes** et essayer d'atteindre le nombre de tours le plus élevé.

À leurs côtés figuraient de nombreux parents, leurs professeurs, leurs directeurs, l'échevin des sports Jean-Lou Wouters ainsi que l'échevine de l'enseignement Marie-Thérèse Dehantschutter. Tout le monde était là pour les encourager !

Le beau temps a fait de cette course un moment rayonnant et joyeux. La bonne ambiance était, bel et bien, au rendez-vous. Malgré le stress, les enfants étaient contents de pouvoir se défouler sous les yeux brillants de leurs supporters.

À la fin du concours, tous les élèves étaient heureux de recevoir une médaille de participation. Ils ont également eu droit à une collation.

Un grand merci à tous ceux qui ont fait de cet événement une réussite.



SalondesSports

En collaboration avec le Collège communal de Rebecq
et le Conseil Consultatif des sports

dimanche **28** août 2022

dès 10h du matin

*Venez vous essayer
à votre propre sport !*

au **Stade de Foot**
au **Centre Sportif**
au **Tennisland**

Infos: 0496 305 628
centre.sportif.de.rebecq@skynet.be




EXPOSITION "l'Esprit du Sport"

Parce que le sport est une fabrique à émotions, le Panathlon Wallonie-Bruxelles a rassemblé des photos représentant quelques-uns des plus beaux gestes Fair-Play de l'Histoire du sport. Issus des archives du Comité International Olympique (CIO) et des agences « Reporters » et « Photonews », ces clichés couvrent près d'un siècle d'Esprit du Sport et font de cette exposition une opération unique dans le monde du sport et de la photographie.

Dans ces différents clichés se retrouve notamment une magnifique photo de notre Rebecquois, Quentin Mahauden.

Cette exposition sera présente à partir du 28 août 2022 au Hall Omnisport de Rebecq pour une durée de 15 jours et elle sera ensuite déplacée sur le site du Tennisland.

Le vernissage aura lieu au Hall Omnisport le 28 août 2022 dans la matinée.

LA MÉTHODE

bisou

pour réduire ses achats

Notre société occidentale de surconsommation, la publicité, les réseaux sociaux,... tout nous pousse à la consommation et à l'achat. Cette surconsommation a un impact environnemental désastreux ; production de déchets, émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air, pollutions plastiques dans les océans,... mais également des impacts sociaux déplorables à l'autre bout de la planète. Les conditions de travail précaires dans l'industrie textile en Asie notamment sont un bon exemple de ces impacts sociaux.

La méthode

Consommez moins, consommez mieux, la méthode BISOU peut vous aider. Voici 5 questions à se poser avant d'envisager tout achat :

B comme **B**esoin : À quel besoin répond cet achat ? Pourquoi dois-je acheter ce produit ? Ai-je vraiment envie de ce produit ou est-ce que je me conforme à une norme ?

I comme **I**mmédiat : Est-ce que je dois réaliser cet achat immédiatement ou je peux prendre le temps de la réflexion ?

S comme **S**emblable : Est-ce que je possède un produit semblable chez moi ? Est-ce qu'un objet semblable ne pourrait pas remplir la même fonction ?

O comme **O**rigine : Quelle est l'origine du produit ? Où et en quelle matière a-t-il été fabriqué ? L'origine, les matières utilisées et les conditions de travail des personnes qui ont fabriqué le produit sont-elles cohérentes avec ma démarche et mes valeurs ?

U comme **U**tile : Ce produit va-t-il m'apporter une réelle utilité ? Est-ce que je vais réellement m'en servir ou risque-t-il de finir dans un placard ?

La méthode BISOU nous offre de nombreux avantages : une meilleure gestion de notre portefeuille en évitant les achats inutiles ou compulsifs, l'adoption progressive d'un mode de vie minimaliste et plus durable, dans le respect de la planète.

Consommer moins et mieux est aujourd'hui devenu essentiel afin de préserver notre environnement et produire dans le respect des travailleurs.

Don de poules 3^{ÈME} ÉDITION

Suite au succès des deux premières éditions du don de poules en 2019 et en 2020, l'opération sera à nouveau menée cette année. Dans ce cadre, la Commune offrira des poules pour aider les habitants à réduire la quantité de leurs déchets ménagers.



Cette action remplit tout d'abord un objectif environnemental : une poule consomme l'équivalent de 150 kg de déchets organiques par an ! Le but pour les familles adoptantes est de nourrir les poules avec leurs épluchures et restes de repas et ainsi, diminuer de 20 à 30 % la quantité de déchets jetés à la poubelle.

De plus, vous pourrez leur offrir une retraite paisible. En effet, ces poules sont destinées à l'abattoir car elles ne sont plus assez productives. Mais rassurez-vous, leur cycle de ponte est loin d'être terminé ! Elles ont donc encore de belles années devant elles, pour autant qu'on puisse leur trouver un foyer d'accueil aménagé.

- ▶ Si vous désirez adopter deux poules (par ménage), réservez-les auprès du Service Environnement via l'adresse mail environnement@rebecq.be en indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, mail et téléphone).
- ▶ L'action est limitée aux 100 premiers ménages inscrits.
- ▶ Date limite d'inscription : 31 juillet 2022
- ▶ La distribution aura lieu au début du mois de septembre 2022 et la date exacte sera communiquée aux inscrits ultérieurement.

Les alternatives À LA FAST FASHION



La fast fashion (mode rapide) désigne un ensemble de marques textiles qui produisent des vêtements très vite, très souvent, et pour pas cher. Une marque de fast fashion peut sortir jusqu'à 36 collections par an, contre 4 pour une marque de mode classique. La fast fashion est décriée pour ses nombreuses conséquences sociales (impacts sur la santé des travailleurs, salaires de misère,...) et environnementales (émissions de gaz à effet de serre, déchets textiles,...).

Heureusement, il existe des alternatives à la mode rapide :

La seconde main

L'objectif de la seconde main est de permettre aux vêtements de durer le plus longtemps possible dans le temps. Que ce soit en ligne ou dans des magasins spécialisés, il est toujours possible de trouver des vêtements de seconde main en très bon état et pour un prix plus raisonnable que le neuf. Vous pouvez également vendre ou donner les vêtements que vous ne portez plus afin de leur offrir une deuxième vie.

L'upcycling

Ou "surcyclage" en français. L'upcycling consiste à recycler un vêtement en l'améliorant. Là encore, on allonge sa durée de vie en lui procurant un second souffle : transformer un jean troué en short, teindre un tee-shirt délavé d'une autre couleur, etc.

Le neuf éthique

Si vous ne voulez pas porter un vêtement de seconde main, plutôt que de courir dans un magasin d'une grande marque de vêtements, pourquoi ne pas se tourner vers des petites enseignes de mode éthique ? De nombreuses marques garantissant traçabilité, proximité, qualité naissent ces dernières années. Il faudra en revanche compter un budget plus conséquent, justifié par une juste rémunération des différents acteurs de la filière.

Le troc

Échanger les vêtements qu'on ne porte plus contre d'autres vêtements avec des amis ou avec d'autres personnes via internet est une bonne solution pour renouveler sa garde-robe en évitant la fast fashion.

ECLAIRAGE PUBLIC *Passage au LED* et extinction de l'éclairage nocturne

Projet e-LUMin

Le gestionnaire de réseau de distribution ORES, en charge du suivi du parc d'éclairage public communal de 2.318 lampadaires, en améliore l'efficacité énergétique de manière graduelle depuis 2020. En 10 ans, entre 2020 et 2030, l'ensemble du parc sera renouvelé dans le cadre du projet e-LUMin. Les luminaires utilisant des technologies obsolètes (Sodium Basse Pression, Iodure métallique et Sodium Haute Pression) seront par conséquent tous remplacés d'ici 2030.

783 des 2.318 luminaires installés à Rebecq ont déjà été équipés de LED en date du 31/12/2021, soit 33,8 % des luminaires de la commune. D'ici fin 2022, 43,9 % des éclairages seront équipés de cette technologie via le remplacement de 235 luminaires supplémentaires.

Extinction de l'éclairage nocturne

Des enjeux économiques, écologiques et climatiques

En parallèle du remplacement des luminaires, le Collège communal a décidé de mener une réflexion sur un projet d'extinction nocturne de l'éclairage public.

Diverses solutions ont été présentées par ORES au Collège communal et ce dernier a décidé de choisir la solution suivante : l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h du matin excepté les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. Du 1^{er} mai au 31 juillet, l'éclairage ne sera pas rallumé, l'éclairage naturel matinal étant suffisant à cette période de l'année.

Ce projet d'extinction de l'éclairage public a 3 principaux objectifs :

► Economique

L'éclairage public actuel consomme annuellement environ 700.000 kwh (soit la consommation électrique moyenne de 200 ménages) et représente un coût d'environ 140.000 euros pour les finances communales. Le passage au LED du parc d'éclairage public, une technologie moins énergivore, permettra de réaliser une première économie de 400.000 kwh / an, soit une économie d'environ 80.000 euros. L'extinction de l'éclairage nocturne permettra de réaliser une économie supplémentaire de 60.000 kwh / an soit environ 12.000 euros. Cette économie supplémentaire sera même encore plus importante avec les



technologies actuelles plus énergivores, avant que tout le parc d'éclairage soit passé au LED.

► Ecologique

La lumière artificielle est source d'une pollution lumineuse qui a un impact sur les comportements, les rythmes biologiques et les fonctions physiologiques des organismes vivants, ainsi que les écosystèmes. De nombreuses espèces animales sont perturbées par cette pollution : chauve-souris, insectes, rapaces nocturnes... L'extinction de l'éclairage nocturne permettra de créer des trames noires, véritables corridors écologiques qui pourront être empruntés par les animaux nocturnes.

► Climatique

La production de l'électricité consommée par l'éclairage public émet du CO₂, un gaz à effet de serre, responsable du changement climatique. L'effet combiné du passage au LED et de l'extinction de l'éclairage nocturne permettra d'éviter chaque année l'émission de 132 tonnes de CO₂, soit les émissions annuelles de **66 voitures parcourant chacune 10.000 km.**

Eclairage public et sécurité

Une idée bien ancrée dans les mentalités est que l'éclairage public est synonyme de sécurité. Or, les scientifiques et les plans lumières de grandes villes nous montrent que l'éclairage public nocturne ne garantit pas forcément la sécurité.

Une grande majorité des cambriolages se déroulent en l'absence des occupants, lorsqu'ils sont au travail et donc bien souvent

en journée. Evidemment, des vols sont également perpétrés pendant la nuit mais contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'éclairage public facilite la fuite des cambrioleurs, la lumière leur servant de guide. À l'inverse, dans le noir, les fuyards ont besoin de lampes de poche qui dénoncent leur emplacement de loin et facilitent donc le travail de la Police.

L'éclairage nocturne des routes n'est pas non plus forcément gage de sécurité routière. Les accidents de la route pendant la nuit ont souvent lieu sur des routes éclairées et ont principalement pour cause, la vitesse (favorisée par des routes éclairées), l'alcool ou les stupéfiants, l'endormissement au volant et les conditions climatiques.

Maintien de points éclairés

Aux endroits suivants, les luminaires seront maintenus éclairés la nuit afin de garantir la sécurité des usagers de la route :

- Le Carrefour entre la Chaussée Maieur Habils et la Route de Quenast ;
- Le Rond-point Rue Zaman, Rue Urban et Drève Léon Jacques ;
- Le Carrefour entre le Chemin de Braine et le Chemin Millecamp ;
- Le Carrefour entre la Rue de Rebecq et la Route Industrielle.

Un été en bonne entente

À REBECQ

Lorsque reviennent les beaux jours, nos habitudes changent. On range nos parapluies pour laisser place aux parasols... Un Règlement général de Police permet de cadrer nos activités quotidiennes. Il est disponible sur le site www.rebecq.be sous l'onglet « Règlements communaux ».

Et maintenant, une petite piquûre de rappel !

1. Laver sa voiture

Il est interdit de les nettoyer (ainsi que tout autre engin similaire) dans une eau de surface ordinaire ou à moins de 10 mètres de celle-ci alors que le produit nettoyant est susceptible de s'y écouler sans disposer du permis d'environnement requis. Attention, il est également interdit de nettoyer sa voiture entre 22 heures et 6 heures.

2. Tondre sa pelouse

Vous ne pouvez pas tondre n'importe quand. Rappelez-vous qu'il est interdit d'employer des tronçonneuses, appareils de pulvérisation, tondeuses à gazon, motoculteurs, appareils ou engins et jouets actionnés par moteur à explosion ou autre, en semaine, après 20 heures et avant 8 heures, et les dimanches et jours fériés, avant 10 heures et après 12 heures.

3. Jardiner

Voici un rappel des règles de collecte données par l'inBW, des déchets verts en porte à porte. « Les branchages seront ficelés en fagots de maximum 1 m de long et seront constitués de troncs de maximum 15 cm de diamètre. Sont acceptés : les déchets de jardin : tonte de pelouse, taille de haie, feuilles, fleurs, branchages.

Ceux-ci seront mis dans des bacs ou sacs réutilisables prévus à cet effet. Les sacs qui ne sont pas assez rigides pour être manipulés de manière répétitive seront interdits (sac noir en plastique...). Une fois le(s) contenant(s) vidé(s), les sacs et bacs seront remis là où ils étaient avant la vidange. Le volume maximum autorisé par ménage et par ramassage est de 2 m³, chaque unité (fagots, sacs ou récipients) n'excédant pas 15 kg l'unité. »

4. Brûler ses déchets

Si vous décidez de brûler vos déchets végétaux (en quantité limitée et s'ils sont suffisamment secs) vous devez le faire à plus de 100 mètres de toute habitation, afin d'éviter des fumées dérangeantes ou un risque de propagation d'incendie. Les feux sont interdits pendant

la nuit, par temps de grand vent et de sécheresse.

5. Planter

N'oubliez pas que les propriétaires, locataires, habitants ou responsables à un titre quelconque de biens sur lesquels se trouvent des arbres, arbres têtards, arbustes, taillis, haies et buissons sont tenus de veiller à ce que ces plantations soient émondées, élaguées ou retaillées de façon telle qu'aucune branche :

- ▶ ne fasse saillie sur la chaussée, à moins de 4,5 m au-dessus du sol ;
- ▶ ne dépasse sur l'accotement en saillie ou sur le trottoir, à moins de 2,5 m au-dessus du sol ;
- ▶ ne heurte les câbles électriques aériens ;
- ▶ ne gêne ou limite le passage sur la voie publique, en ce compris les trottoirs ;
- ▶ ne masque la signalisation routière et l'éclairage public.

Ils sont également tenus de gérer et d'entretenir la végétation sur une bande de 3 m au moins à l'intérieur de la propriété depuis la limite séparative entre héritages voisins ou avec le domaine public et doivent en outre se conformer aux mesures complémentaires prescrites par le Bourgmestre, lorsque la sécurité publique est menacée.



6. Se promener

Aidez-nous à préserver la propreté de la voie publique en respectant l'interdiction d'y jeter des déchets ! Des poubelles sont prévues à cet effet. Rappelez-vous également qu'il est interdit de cracher, uriner ou déféquer sur la voie publique.

7. Se baigner

Même s'il fait très chaud, il est défendu de se baigner dans l'eau des fontaines publiques, ou dans les plans d'eau accessibles au public.

8. Faire un pique-nique

Il est interdit à toute personne de camper ou pique-niquer sur la voie publique sauf aux endroits autorisés à cet effet. Après usage, les lieux doivent être remis, par l'utilisateur, propres et dans un bon état.

9. Faire un barbecue

Faites attention aux fumées et aux émanations dues au barbecue. Il est interdit de faire des barbecues sur une terrasse ou un balcon d'appartement, sauf s'ils sont reliés à un système d'évacuation de fumées et d'odeurs.



10. Faire une soirée chez soi

Faites attention au volume, car le bruit ou tapage nocturne, occasionnés entre 22 heures et 6 heures, est sanctionné d'une amende administrative allant jusqu'à 350 euros !

11. Allumer un feu d'artifice

Avant d'allumer un feu d'artifice, assurez-vous d'avoir, au préalable, une autorisation écrite de la Bourgmestre. De façon générale, la vente ou la délivrance de pétards ou pièces d'artifice est interdite aux mineurs. Veillez à privilégier les feux d'artifices silencieux qui permettent d'éviter des nuisances sonores.

12. Avoir un animal de compagnie

Il est important d'éduquer correctement son animal de compagnie pour qu'il ne soit pas une source de dérangement public. Il faut en particulier faire attention aux aboiements, hurlements, cris, chants,... pour ne pas déranger la tranquillité publique sous peine de sanction administrative.

13. Avoir un système d'alarme

Si vous possédez un système d'alarme qui n'est pas raccordé à une centrale d'alarme, vous devez le signaler via le guichet électronique suivant : www.policeonweb.be, et veiller, après chaque enclenchement de l'alarme, à être présent près du bien protégé au moment où la police arrive sur les lieux (...vous ou la personne que vous aurez désignée en cas d'absence).

AGENDA *Objectif Nature*

Balade vélo



Le 10 septembre prochain, Objectif Nature vous invite à sa traditionnelle balade familiale à vélo. La balade vous emmènera à la découverte de la nature et des producteurs locaux.

Informations pratiques :

- ▶ Départ : 14h
- ▶ Parcours : environ 15 km
- ▶ Inscription obligatoire : Service environnement de la commune - 067/287.842 ou environnement@rebecq.be

Fête de la pomme



Le 24 septembre prochain, Objectif Nature organisera sa traditionnelle Fête de la Pomme. À cette occasion, les citoyens rebecquois pourront apporter leurs pommes et les presser afin d'obtenir gratuitement leur propre jus de pomme.

Informations pratiques :

- ▶ Inscription obligatoire (attention les places sont limitées) : Service environnement de la commune - 067/287.842 ou environnement@rebecq.be
- ▶ Minimum 25 kg et maximum 50 kg de pommes par ménage
- ▶ Les contenants ne sont pas fournis, il est nécessaire d'apporter des bouteilles vides et propres.

La Godasse



Le 21 août 2022 La Godasse de Rebecq, comme chaque année, organise une marche Adeps au départ de la salle communale de Wisbecq, située Rue Bruyère.

4 parcours sont balisés, 5-10 -15 et 20 km à travers sentiers et chemins de notre belle campagne.

Boissons, et petite restauration vous attendent, potage maison, sandwichs, frites, crêpes maison, tartes qui vous seront servis par nos nombreux bénévoles.

La Godasse compte à ce jour 175 marcheurs, nous organisons des balades dans Rebecq et les communes avoisinantes chaque mardi et jeudi matin parcours de 3, 5 et 10 km, si vous aimez bouger, rejoignez-nous.

Pour tous renseignements contactez

- ▶ Serge Florkin (secrétaire) : 0472/73.22.13
serge.florkin@hotmail.be
- ▶ Auguste Otte (trésorier) : 067/63.75.08 - 0479/38.61.19
chantallemaire@live.be
- ▶ Josée Herman (présidente) : 067/77.34.67 - 0478/370.111
josee-paul@hotmail.com



MONGHIDORO - REBECCQ : *le jumelage fête ses 20 ans !*

Cette année marque le vingtième anniversaire du jumelage entre Monghidoro et Rebecq. Nos amis de Monghidoro seront à Rebecq le dernier week-end de juin, au cours duquel ils nous proposeront notamment une exposition sur la condition des femmes pendant l'immigration. Nous en profiterons pour présenter les photos de M. Vecchione sur les Carrières de Quenast et les travailleurs de la grande époque.

Le vernissage de l'exposition « Donne migranti » aura lieu le vendredi 24 juin, ainsi que la présentation de l'ouvrage de Vittoria Comellini « Lettere dalla Merica », au Moulin d'Arenberg.

L'exposition et l'ouvrage de Vittoria sont à découvrir du vendredi 24 au dimanche 26 juin au Moulin d'Arenberg.

Infos :

- ▶ Centre culturel de Rebecq
067/63.70.67
www.rebecqculture.be



Le mot du Président DU C.P.A.S.



L'arrivée de l'été et le relâchement des mesures sanitaires annoncent des moments festifs, des barbecues entre amis, des promenades dans notre belle campagne ou encore des événements conviviaux, comme les brocantes ou les fêtes de quartier. Je serai très heureux de

vous rencontrer à ces occasions, après deux années de pandémie qui ont beaucoup limité les contacts sociaux et augmenté la solitude et l'isolement des plus fragiles !

Mais le retour des beaux jours ne signifie pas pour autant moins de dépenses et je sais combien les fins de mois peuvent être difficiles pour un nombre toujours plus élevé de familles, avec la hausse du coût de l'électricité, du chauffage, de l'essence et des denrées alimentaires notamment. Plusieurs dispositifs existent pour vous venir en aide, comme par exemple le Fonds social chauffage, qui s'adresse à bien plus de foyers qu'on pourrait le penser de prime abord. Cela vaut la peine de vous renseigner.

Le CPAS peut également vous accompagner dans d'autres domaines : en vous aidant à faire face aux factures d'électricité, en participant au financement des stages de vacances de vos enfants, ou en vous fournissant des colis alimentaires, grâce à la collaboration de nos partenaires comme les asbl le Chiffon Rouge (rue Ernest Solvay, 6 à Rebecq) ou l'Entraide (rue Cavée, 74 à Saintes). D'autres possibilités existent, en fonction de vos besoins et de votre situation.

Bien sûr, toutes ces démarches peuvent sembler fastidieuses ou longues, mais si elles peuvent faciliter un peu vos fins de mois, alors cela en vaut la peine ! N'hésitez pas à venir au CPAS rencontrer nos assistants sociaux, qui vous aideront au mieux en fonction de votre situation, sans jugement et dans le respect de la confidentialité.

Marino MARCHETTI
Président du CPAS

Le SOS Dépannage » se développe et se réforme

Notre service de dépannage à domicile rencontrait ces derniers mois d'importantes difficultés pour répondre aux besoins de la population. Ainsi, nous devions constater une croissance continue des délais d'intervention. Par ailleurs, notre grille tarifaire n'était plus adaptée au niveau des prix généralement pratiqués dans le secteur et admis par la Région wallonne pour les services agréés.

Donc, une réforme du service s'imposait. Pour ce faire, le Conseil a décidé de respecter les conditions d'agrément que la Région impose pour les « Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale » (IDESS).

Notre dossier a été accepté de manière telle que notre service bénéficie désormais de ladite appellation.

Concrètement, quels sont les changements ?

1. Jusqu'à présent, notre équipe était composée de deux agents. Désormais, ils seront quatre. Ce **doublment de nos capacités d'intervention** devrait nous permettre de mieux répondre à la demande.
2. Les prestations autorisées restent semblables à celles qui l'étaient auparavant. Il s'agit :
 - ▶ d'une part, des **petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat** qui sont des travaux de trop faible importance pour qu'ils intéressent une entreprise "classique" et qui pourraient être effectués par un particulier bricoleur sans avoir de qualification spéciale.
Les travaux dont question concernent tant l'immeuble que les meubles du bénéficiaire.
Une liste indicative des travaux autorisés est reprise ci-dessous (1).
Ces travaux ne peuvent être réalisés chez un particulier qu'à raison de 10 interventions par an ayant chacune d'elle une durée maximale de 4 heures. Un délai d'une semaine doit intervenir entre chaque intervention. Seuls les travaux pour lesquels le Centre dispose d'agents qualifiés (notamment un éventuel accès à la profession ou un agrément) sont pris en charge ;
 - ▶ d'autre part, l'**aménagement et l'entretien des espaces verts de minime importance, tels que :**
 - 1° la tonte de pelouses d'une surface inférieure à 300 m² ;

Opération lasagne

LE SAMEDI 2 JUILLET 2022

Au profit des crèches du CPAS de Rebecq

Monsieur Marino Marchetti, Président, les membres du Conseil de l'Action Sociale, ainsi que les équipes des Pitchounets, des Spirous et de L'Écolline, vous proposent leur opération lasagne :

- ▶ **Commande pour le mardi 28 juin**
- ▶ **Retrait le samedi 2 juillet dès 17h**

à la crèche de Rebecq, Rue du Docteur Colson n°1



LASAGNE BOLOGNESE : 5€ **LASAGNE VÉGÉTARIENNE : 6€**

Tout renseignement peut être obtenu auprès de Nathalie Raspé (nathalie.raspe@cpas-rebecq.be ou 0498/115.091) ou de Marie-Laure Thomas (thomas.marie.laure@cpas-rebecq.be ou 0476/213.540)

- 2° la taille de haies de maximum 40 m de long et 3 m de haut ;
- 3° le désherbage des abords de l'habitation et des cours de moins de 75 m² ;
- 4° le bêchage des jardins et des potagers d'une surface inférieure à 150 m² ;
- 5° le façonnage de bois de chauffage ;
- 6° le nettoyage de tombes ;
- 7° le déneigement et le désherbage des trottoirs.

3. L'heure de prestation est facturée **19,00€/heure**. Cependant, les ménages à revenu modeste bénéficient d'un tarif réduit à **8,00€/heure**. Les personnes âgées de plus de 65 ans qui ne rencontrent pas les conditions pour bénéficier du tarif réduit sont facturées à raison de **12,96€/heure**.

Est considéré comme étant accessible à la tarification réduite :

- ▶ l'ayant droit au revenu d'intégration sociale (RIS) ;
- ▶ la personne ayant un revenu annuel net imposable, selon le dernier avertissement extrait de rôle, ne dépassant pas 22.011,89 € s'il s'agit d'un isolé et 29.275,82 € s'il s'agit d'un ménage; ces montants sont à majorer de 3.081,67 €/an par personne à charge ;
- ▶ le bénéficiaire des secours accordés par les CPAS (loi du 2 avril 1965) ;
- ▶ la personne visée par la loi du 5 juillet 1998 relative au règlement collectif des dettes ;
- ▶ le bénéficiaire de l'intervention majorée en matière d'assurance soins de santé ;
- ▶ la personne reconnue "souffrant d'un handicap reconnu par l'AWIPH ou par la "Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap" ou par le "Service bruxellois francophone des Personnes handicapées" ou par la "Dienststelle für Personen mit Behinderung" ;
- ▶ le bénéficiaire d'une allocation de remplacement ou d'intégration (loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées) ;
- ▶ la personne qui est en possession d'une attestation de la Direction générale Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale pour l'octroi des avantages sociaux et fiscaux ;
- ▶ la personne qui peut certifier d'une incapacité de travail permanente d'au moins 66% ;
- ▶ la personne qui peut certifier d'une incapacité permanente d'au moins 66% par décision judiciaire suite à un accident de droit commun ;
- ▶ la personne qui est en possession d'une attestation de reconnaissance en invalidité délivrée par leur organisme assureur ou par l'INAMI ;
- ▶ la personne correspondant à la définition de famille monoparentale dont le revenu brut par mois ne dépasse pas 1.740,15 euros et percevant des allocations familiales ordinaires.

Quel que soit le statut de l'utilisateur, 2,00 euros de l'heure sont facturés si un engin à moteur doit être fourni pour la réalisation des prestations demandées. Toute heure entamée est due. En ce qui concerne les frais de déplacement, un montant forfaitaire de 3,00 € est demandé par intervention.

Concernant les déchets verts, le compostage sur place sera privilégié. L'agent d'intervention peut, si nécessaire, emballer les déchets verts dans les sacs appropriés mais ceux-ci ne sont pas enlevés par le service.

Concernant les modalités pratiques de recours au service rien ne change. Si vous souhaitez obtenir le règlement d'ordre intérieur du service, il vous est loisible de l'obtenir en téléphonant au 067/67 04 59 ou en envoyant un courriel à l'adresse suivante : officiel.cpas-rebecq@cpas-rebecq.be.

Activités éligibles si accès à la profession pour cette activité	Activités non éligibles
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réparer ou refixer une rampe qui se détache ▶ Réparer une marche d'escalier ▶ Remplacer une partie de plancher ▶ Réparer un bas de porte ▶ Raboter un châssis qui coince ▶ Réparer un volet coincé ▶ Réparer des plinthes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poser un nouvel escalier même type échelle de meunier ▶ Poser un nouveau plancher ▶ Remplacer un bas de porte ▶ Remplacer un bas de châssis ▶ Poser un nouveau volet
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réparer une ampoule ▶ Accrocher un lustre ou une applique ▶ Réparer une sonnette, un parlophone 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire une nouvelle installation dans une pièce ou encastrier une partie de l'installation électrique ▶ Installer une parlophonie
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Remplacer un joint ou tête de robinet ▶ Remplacer un robinet, un siphon ▶ Détartrer des robinets ▶ Refixer un WC, une planche ▶ Déboucher un évier, un lavabo, une douche, un WC ▶ Réparer des joints d'étanchéité 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Remplacer des réseaux d'arrivée d'eau et d'évacuation ▶ Détartrer un chauffe-eau ▶ Poser une nouvelle douche ou baignoire
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Installer un appareil d'électroménager ▶ Raccordement au réseau d'évacuation ▶ Réparation d'une hotte 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recoller ou remplacer une bande de papier peint ▶ Réparer des peintures ▶ Peindre une porte, un châssis, un mur, une plinthe, un meuble 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Retapisser ou repeindre toute une pièce ▶ Réparer les châssis de toute l'habitation ▶ Placer, poncer et huiler un plancher
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Remplacer un morceau de tapis plein ou de vinyle 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Remplacer le tapis plein ou le vinyle de toute une pièce
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Remplacer une petite surface de plafonnage dégradé 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plafonner toute une pièce
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Remplacer quelques carrelages casés ou décelés 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Carreler tout un mur
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Installer des rideaux, des cadres ▶ Fixer des étagères ▶ Monter ou démonter un meuble ▶ Déménager du mobilier à l'intérieur de la maison ▶ Programmer un appareil électronique 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Purger des radiateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretien la chaudière ▶ Ramoner la cheminée
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Isoler des canalisations ▶ Calfeutrer une fenêtre 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Isoler toute une pièce, tout un grenier
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyer une cour ou un dallage au Kärcher ▶ Mettre un produit anti mousse ▶ Recimenter un bas de mur extérieur dégradé 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Daller ou paver toute une cour
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Consolider une cabane de jardin ▶ Placer des abris pour oiseaux ▶ Placer du grillage ou des filets à oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Construire ou poser une cabane de jardin
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyer une corniche 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Remplacer une corniche ▶ Remplacer, réparer un toit, une charpente ▶ Poser un velux ou une tabatière

Tous les travaux doivent s'effectuer à une hauteur ne dépassant pas 3 mètres de haut. Ce nouveau dispositif sera d'application pour les prestations réalisées à partir du 1^{er} août 2022.

Nos écoles

La Commune de Rebecq gère 4 écoles communales fondamentales, réparties sur 6 implantations.

Un accueil extra-scolaire (0,50 € la demi-heure) y est organisé :

- ▶ le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 06h30 à 8h15,
- ▶ le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir de 15h30 (ou 16h30) à 18h30,
- ▶ le mercredi de 12h05 à 18h30.

Du potage est servi gratuitement le lundi, mardi, jeudi et vendredi, à midi, aux enfants qui le souhaitent.

Un service de repas chauds est organisé (prix : 4,11 € par repas en maternelle, 4,46 € par repas en primaire).

Projet néerlandais :

Tous les élèves de 3^{ème} maternelle, 1^{ère} et 2^{ème} primaire, bénéficient d'une heure de néerlandais par semaine. Les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} primaire bénéficient de 2 heures de néerlandais par semaine et les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire bénéficient de 4 heures de néerlandais par semaine.



- ▶ Le directeur des **écoles communales de Rebecq et Bierghes** est Monsieur **Frédéric Smessaert**. Vous pouvez le contacter pour toute information au 0479/46.14.64.
- ▶ La directrice des **écoles communales de Quenast** est **Madame Sandrine Loddewyckx**. Vous pouvez la contacter pour toute information au 0479/46.04.72.



Il existe aussi deux autres écoles fondamentales sur le territoire de Rebecq.

Il s'agit ici d'enseignement libre, c'est-à-dire non géré par la Commune mais par une association privée.

Ecole libre Saint Géry

- ▶ Adresse : Rue Parmentier, 5 à 1430 REBECQ
- ▶ Tel : 067/63.69.02

Ecole libre Wal Active

- ▶ Adresse : Rue de l'école, 86 à 1430 QUENAST
- ▶ Tel : 02/319.07.15

GRANDE brocante le dimanche 26 juin !

Comme chaque année, le dernier week-end de juin se veut festif dans notre commune. Nous accueillons notre traditionnelle Brocante/Braderie dans le centre de Rebecq le dimanche 26 juin 2022 de 8h à 20h

Au programme :

Brocante, soldes dans les commerces, ducasse et animation musicale variée tout au long de la journée (Harmonie communale, Fanfare Jukepop, The Shades 60, ...).

Inscription :

- ▶ rebecqevenement@hotmail.com
0477/49.16.70 ou
0486/23.08.75





Ecole Communale de Rebecq

- ▶ Adresse :
 - classes maternelles, 1^{ère} et 2^{ème} années primaire :
Ruelle Al'tache, 1 à 1430 REBECQ
 - de la 3^{ème} à la 6^{ème} année primaire :
Rue du Montgras, 36 à 1430 REBECQ
- ▶ Tel : 0479/46.14.64



Ecole Communale de Quenast- Les Tourterelles & Petits Pas

- ▶ Adresse :
 - classes maternelles : Rue Maurice Lange à 1430 QUENAST
 - classes primaires : Rue de Saintes, 1 à 1430 QUENAST
- ▶ Tel : 0479/46.04.72



Ecole Communale de Quenast La Petite Ecole bleue

- ▶ Adresse : Cité Germinal, 18a à 1430 QUENAST
- ▶ Tel : 0479/46.04.72



Ecole Communale de Bierghes

- ▶ Adresse : Rue Caporal Trésignies, 13 à 1430 BIERGHES
- ▶ Tel : 0479/46.14.64



Le Cluster

Le Centre public d'action sociale (CPAS) de Rebecq dispose d'un service dédié à l'insertion professionnelle : le « Cluster ».

Ce service a pour mission de favoriser, pour certains l'accès à l'emploi, pour d'autres le retour au travail et ce quel que soit le profil des personnes (jeune sans qualification, étudiant, adulte confronté à un accident professionnel, etc.).

Le Cluster propose une aide individuelle à toute personne ayant besoin de rédiger ou d'améliorer un CV, de préparer une lettre de motivation, de répondre en ligne à des offres d'emploi, d'adresser une candidature spontanée, de préparer un entretien d'embauche, de construire un projet de réinsertion professionnelle...

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

▶ **Mme SCOYET**
Gwenaëlle au
0478/79.21.38 ou

▶ **Mme GOBIET**
Bérénice au
0486/04.65.85
Agent d'insertion
pour le Cluster

Permis

DE CONDUIRE



Le nouveau modèle de permis belge a bientôt 10 ans.

Que faut-il savoir à son sujet ?

Votre ancien permis belge format papier reste valable jusqu'en 2033 pour autant que votre photo soit encore ressemblante et qu'il soit en bon état (lisible et pas déchiré).

Votre nouveau permis format carte bancaire a une validité administrative de 10 ans.

Il n'y a pas de convocation prévue pour le renouvellement. Soyez attentifs.

Pour obtenir un nouveau permis de conduire ou un renouvellement, il suffit de vous présenter à l'Administration communale muni de votre carte d'identité, votre permis de conduire et la somme de 30 €. Si la photo de votre carte d'identité est encore ressemblante, nous utiliserons l'enregistrement de celle-ci pour fabriquer votre permis de conduire, sinon, il faut apporter une photo.

Passports



Les vacances approchent et vous avez besoin d'un passeport pour vous rendre sur votre lieu de villégiature. Sachez que la confection d'un passeport prend 5 jours

ouvrables. Attention toutefois que vous pourriez avoir besoin de votre passeport pour commander un visa. Faites les démarches à temps.

Le nouveau passeport belge avec les références à la bande dessinée coûte :

- ▶ 75 € pour les adultes
- ▶ 45 € pour les enfants
- ▶ 260 € en urgence pour les adultes (livraison le lendemain sauf le samedi).
- ▶ 210 € en urgence pour les enfants (livraison le lendemain sauf le samedi).

Attention depuis septembre dernier, il faut un passeport pour voyager au Royaume-Unis.

Évolution des modes

DE SÉPULTURE



Nous constatons une évolution des choix de mode de sépulture ces dernières années.

Si dans les anciennes communes de Bierghes et Wisbecq, l'achat de caveaux a toujours la côte, dans les communes de Rebecq mais surtout Quenast, l'incinération a quasi pris le pas sur les inhumations.

Vous souhaitez faire votre choix de mode de sépulture ?

Rendez-vous dans votre Administration communale, pour y enregistrer vos dernières volontés en matière de sépulture.

L'inhumation peut se faire soit en pleine terre en terrain concédé, soit en caveau (toutes deux pour une durée de 30 ans renouvelable).

L'inhumation en terrain non concédé peut aussi avoir lieu mais, par manque de places, uniquement dans le cimetière de Quenast (pour 5 ans).

L'incinération, l'urne contenant les cendres peut alors être mise en colombarium, en caverne, en pleine terre, dispersée au cimetière, dispersée en mer, voir même ramenée au domicile pour conservation ou dispersion.

Soucieux de suivre le mouvement, la Commune a prévu prochainement à Rebecq la démolition de la morgue et la création d'une zone destinée à la crémation : colombarium, cavernes et pleine terre.

Le cimetière de Rebecq a été verdurisé l'an dernier. Celui de Quenast le sera cette année et ceux de Bierghes et Wisbecq l'an prochain.



Nous en profitons pour vous rappeler que l'entretien des allées du cimetière incombe à la Commune mais l'entretien des abords des concessions (en ce compris les plantations) revient au concessionnaire.

Transformez votre mobile en guide !

Depuis peu, huit panneaux signalétiques munis d'un QR-code ont été installés sur l'entité de Quenast.

Ce projet d'investissement a débuté en 2020 sur Rebecq, grâce aux subventionnements de la Province du Brabant wallon, et s'étendra ensuite aux autres villages de notre entité. Il a pour but la valorisation et la dynamisation de notre patrimoine culturel, économique et local tout en développant notre offre touristique.

Une façon différente de découvrir ou redécouvrir votre village !

Ces panneaux contiennent des visuels et des textes explicatifs et chaque code vous renvoie à une interface web pour en apprendre davantage.

Une balade inédite à réaliser seul, en famille ou entre amis !

Point d'intérêts

- ▶ 1. Rue de la Station (Les carrières)
- ▶ 2. Rue du Faubourg (La Maison communale)
- ▶ 3. La Grand-Place de Quenast (Son histoire)
- ▶ 4. La Grand Place de Quenast (Les abords conviviaux)
- ▶ 5. La Place du Centenaire
- ▶ 6. Le quartier du Petit-Bruxelles
- ▶ 7. Chemin du Chenois (Le cimetière)
- ▶ 8. Rue des Etangs (Les Etangs communaux)



CCCA, c'est quoi ? Qu'est-ce qu'on y fait ?

Nous vous présentons aujourd'hui une autre mission du Conseil Consultatif Communal des Aînés et la réponse (parmi d'autres) que nous y donnons.

- ▶ **Sensibiliser la population de la commune et le secteur public aux questions qui ont une incidence sur la vie des aînés et des PMR ;**

Accès à l'argent liquide et au service bancaire en général

Au début 2021, les banques ont fermé progressivement leurs agences bancaires et retiré un nombre important de distributeurs de billets. C'est ainsi que sur la commune de Rebecq, 3 banques ont fermé leurs agences et retiré leurs terminaux de distributeurs de billets et d'opérations bancaires. Une seule agence et un seul distributeur restent accessibles au centre de Rebecq. Les habitants de Bierghes et de Quenast en sont totalement dépourvus.

Dès janvier 2021, le CCCA de Rebecq s'est ému de la situation. Si la situation est la même pour toute la population, les personnes âgées, isolées, non équipées de l'outil informatique bancaire, ou à mobilité réduite, se trouvent dans une situation bien plus difficile pour réaliser leurs paiements réguliers et incontournables, comme leurs factures de soins, le paiement d'un loyer, les redevances énergétiques, etc.

Le CCCA n'est bien entendu pas contre une évolution de la société mais celle-ci « force » les seniors à s'équiper d'un outil numérique permettant de réaliser ces opérations

bancaires, tel qu'un smartphone, une tablette ou un ordinateur. Et pour certains, son utilisation s'apparente au parcours du combattant, certaines personnes âgées se sentent anxieuses et totalement éloignées de ces outils. D'autres en sont carrément incapables. Ce qui renforce l'isolement de ces personnes, ou les rendent dépendantes de leur famille ou de proches de confiance (lorsqu'ils ont la chance d'avoir un entourage). Afin d'éviter cette fracture numérique, le recours à des organismes extérieurs peut être salutaire, comme par exemple l'espace numérique de Rebecq, qui aide les seniors à rester connectés au monde digital tout en respectant leurs difficultés et leurs rythmes. Mais ces solutions ne sont pas idéales ni parfaites. Plus que jamais, la « solidarité digitale » doit être encouragée envers les seniors afin de leur permettre de prendre ce train numérique...

D'autre part, le glissement du paiement par carte entraîne une non perception de la dépense. La valeur de l'argent que l'on tâte et manipule est tout à fait perdue par ces dépenses que l'on ne perçoit pas. Il y

a un basculement du réel, du palpable au virtuel rendant pour certains la gestion d'un budget plus difficile.

Quid des paiements lors de petits événements ? Visite du médecin à domicile, « dringuelle » aux enfants et petits-enfants, achats en brocantes, collecte de fonds, aide aux démunis, etc.

Avec le Conseil Communal, nous nous sommes sentis concernés par ces mesures et avons soutenu la motion communale que ce dernier a adressé aux autorités politiques supra communales au sujet des services bancaires afin d'étudier et de mettre en place toutes les mesures possibles pour réduire l'exclusion numérique et pour lutter contre les risques de désertification bancaire.

Nous sommes également inquiets des répercussions sur les prix que les petits commerçants ou associations risquent de devoir déboursier en surplus à cause de l'obligation qui leur sera faite de proposer un paiement par carte à tous leurs clients.

Les membres du CCCA

Dernière minute

HORAIRES D'ÉTÉ DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET PÉRIODES DE FERMETURE DE L'ALE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Nous informons les citoyens que :

- ▶ Durant les mois de juillet et août, il n'y aura pas de permanence le mercredi après-midi. L'Administration communale sera donc accessible du lundi au samedi de 8h45 à 11h45 excepté le 21 juillet et le 15 août (fériés).
- ▶ L'Agence locale pour l'emploi (ALE) sera fermée du vendredi 15 au lundi 25 juillet inclus et du vendredi 12 au lundi 22 août inclus..
- ▶ La Bibliothèque sera fermée du jeudi 21 juillet au lundi 15 août inclus.

Vous retrouverez ces informations via le site Internet et le Facebook de la Commune.

PUBLICATION D'ANNONCES DE RECRUTEMENT DANS REBECQ À LA UNE ET SUR NOTRE SITE INTERNET

Le Collège communal a décidé de promouvoir les annonces de recrutement des commerces et entreprises de Rebecq via une publication dans notre bulletin communal ainsi que sur notre site internet.

Vous rencontrez des difficultés à trouver la perle rare ? N'hésitez pas à nous transmettre vos demandes, nous les relayerons auprès de nos citoyens.

FACEBOOK – ABONNEZ-VOUS À NOTRE PAGE « COMMUNE ET CPAS DE REBECQ »

Vous êtes nombreux à avoir rejoint notre page Facebook « Commune et CPAS de Rebecq » et nous vous en remercions. Cette page est notre premier moyen d'information vers nos citoyens, de même que notre site www.rebecq.be. Notre page Facebook est avant tout **une page d'actualité et d'informations**, elle est gérée pendant les heures de bureau par du personnel communal qui ne peut répondre à vos demandes via Facebook ou Messenger. Si vous avez une question (et/ou besoin d'une réponse), contactez-nous au 067/287.811 ou info@rebecq.be, nous serons à votre écoute et ferons de notre mieux pour vous aider !

Pour les personnes présentes sur Facebook et ami(e)s avec « Commune Rebecq », prenez le temps de vous abonner à la page « **Commune et CPAS de Rebecq** », c'est la meilleure façon de rester au courant des actualités de notre village.

Il existe plusieurs groupes Facebook concernant Rebecq, nous tenons à vous signaler que **ces groupes ne sont aucunement liés à l'Administration communale**, si vous avez des informations à nous transmettre, ou des questions à nous poser, passez par le 067/287.811 ou info@rebecq.be !

UKRAINE 12-12

Suite à la crise ukrainienne, les membres du Consortium 12-12 (Caritas International, Croix-Rouge, Handicap International, Médecins du monde, Oxfam, UNICEF, Plan International) lancent un appel conjoint en faveur de la population ukrainienne via « Ukraine 12-12 » pour réunir les fonds nécessaires au financement d'opérations humanitaires en Ukraine mais également dans les pays voisins confrontés à un afflux de réfugiés. Cet argent pourra aussi servir aux besoins de soins de santé d'urgence, d'alimentation, d'approvisionnement en eau, d'hygiène, d'éducation, de protection et de traitement de traumatismes psychosociaux des Ukrainiens. Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité, de réaliser un don de 5.000 € en faveur de la population ukrainienne.

JIVEP : « NOUS TOUS »

Le lundi 16 mai a eu lieu la journée internationale du vivre ensemble en paix : JIVEP.

A cette occasion a eu lieu la diffusion gratuite sur YouTube du film « Nous tous » par Pierre Pirard.

Un film d'espoir qui raconte des histoires de personnes audacieuses qui, aux quatre coins de la planète ont fait le pari de vivre en paix et en harmonie avec des individus de croyances différents.

C'est avec grand plaisir que notre administration communale a été partenaire de ces valeurs positives de tolérance, de paix, de solidarité et d'inclusion en prenant part à cette action de diffusion organisée par le Panathlon Wallonie-Bruxelles.



J'AI UN OU DES CHAT(S) ERRANT(S) AUTOUR DE CHEZ MOI QUE DOIS-JE FAIRE ?

- ▶ Transmettez le formulaire type (déclaration de présence de chats errants) dûment complété au service Accueil au 067/287 811 en spécifiant les données relatives au(x) chat(s) Lieu, nombre, sexe, description physique...
- ▶ Votre demande est transmise à l'ASBL « Les Amis des Animaux » avec laquelle la Commune a établi une convention, ASBL qui vous contactera afin de prendre les dispositions pour la capture et la stérilisation de l'animal.
- ▶ L'ASBL sollicitera votre aide pour déposer des cages-trappes (mises à votre disposition).
- ▶ Après capture, l'ASBL se chargera de prendre contact avec le vétérinaire en vue de procéder à la stérilisation.



Les chats stérilisés seront légèrement entaillés à l'oreille (signe de stérilisation) et munis d'une puce électronique au nom de l'ASBL. Ils seront remis en liberté sur leur lieu de capture ou sur un autre lieu si des nuisances sont avérées.

Les chats malades et pouvant être soignés seront remis en liberté après leur guérison.

État Civil

État Civil

Ils sont arrivés

EN MARS (SUITE),

Inès BOGHEAN, née le 2 mars, chez Nicoleta Boghean et Andrei Boghean

Alec VAN LATHEM, né le 2 mars, chez Sarah Lepers et Jeroen Van Lathem

Saule FIXELLES CAPIAU, né le 9 mars, chez Pauline Capiou et Maxime Fixelles

Sami COOREMANS, né le 14 mars, chez Sarah Mallouki et François Cooremans

Mia LANOY, née le 15 mars, chez Pauline Coster et Frédéric Lanoy



Juliette LOBET, née le 28 mars, chez Ann-Charlotte Bersipont et Rémi Lobet

Zélie VAN DE WOESTIJNE RAMPELBERG, née le 29 mars, chez Sarah Rampelberg et Mike Van de Woestijne



Margot FRANSSEN, née le 31 mars, chez Evelyne Van Loocke et Cédric Franssen

EN AVRIL,

Arya URBAIN, née le 1^{er} avril, chez Evelyne Fievet et Alexis Urbain

Emanuele BONDI, né le 5 avril, chez Vita Puma et Antonino Bondi

Eylie FERRARO, née le 5 avril, chez Monica Carreño Martinez et Antonio Ferraro

Leandro DELPORTE, né le 6 avril, chez Madisonne Fizez et Jordan Delporte

Alix KIRSCH, née le 8 avril, chez Séverine Deflandre et Laurent Kirsch

Alice DELVAULX, née le 8 avril, chez Aurélie Delvaux et Dieter Amstutz

Charlie LHUILLIER, né le 9 avril, chez Noémie Dawans et Thomas Lhuillier

Alexis KEMEGNI, né le 14 avril, chez Louisa Louanga et Dorland Kemegni

Maeve THAUVOYE, née le 15 avril, chez Tiffany Dernies et Gaël Thauvoye

Côme MOEREMANS, né le 22 avril, chez Amélie Chantrain et Jérémy Moeremans

Louise DURY, née le 25 avril, chez Elise Faut et Dany Dury

Ambre DEGEYE, née le 25 avril, chez Jeanne Ferraro et Quentin Degeye



Eden MANZENZA, né le 27 avril, chez Judith Masu Misenga et Vital Manzenza

FINN SCHIETTEKAT, né le 28 avril, chez Gwanaëlle Loo et Maxime Schiettekak

EN MAI,



Gabriel PAUCOT, né le 2 mai, chez Sandra Ruttiens et Gaëtan Paucot



Alyssa KARNIER, née le 14 mai, chez Lina Krause et Michaël Karnier

Romain KRUSZINSKI, né le 14 mai, chez Sarah Devreux et Jordan Kruszinski

Thibaud VILAIN, né le 16 mai, chez Sarah Verstraet et Frédéric Vilain

Iris DESMARETS, née le 17 mai, chez Jenna Maus et Pierre Desmarts

Olivia FORNEVILLE, née le 23 mai, chez Axelle Richez et Bryan Forneville

Ils se sont mariés



EN MARS,

Le 4, Eline Dewaer et Ken Barrix

Le 26, Jean Decalf et Lucas Furriolu

EN AVRIL,

Le 1^{er}, Jenna Deruyver et Gregory Renders

Le 9, Nathalie Sessolo et Bernard Legrain

Le 23, Stéphanie Vandyck et Renaud Piron

Le 23, Amélia Laine et Vincent Piroette

Le 30, Aurélie Walgraffe et Mathieu Roosens

Ils nous ont quittés

EN FÉVRIER (SUITE),



Yvan Dupont, Jacques Pauwels, Marie Boulangé, Ermelinda Dalla Toffola, Frédéric Verhaeg, Thérèse Lefèbvre

EN MARS,

Gaston Ducarme, Jeannine Gilmand, Joseph Jacquet, Jeanine Meulenys, Isa Blondiau, Saverio Rizzo, Marie Cosyns

EN AVRIL,

Améda Delwarte, Marie Van Eeckhoudt, Eric Tresnie

Nous indiquons les décès lorsqu'ils sont transcrits. Selon la commune du décès, la procédure peut prendre quelques semaines avant que la transcription soit effective. C'est pourquoi la liste n'est pas exhaustive

GARANTIE LOCATIVE un prêt à taux-zéro



À l'heure où beaucoup d'étudiants et leur(s) parent(s) sont à la recherche d'un logement pour l'année prochaine, rappelons que la Wallonie met en place un mécanisme de prêt à taux zéro à destination des candidats-locataires. L'objectif est de les aider à constituer leur garantie locative pour un bail d'habitation.

Le manque de liquidités reste un obstacle pour de nombreuses personnes qui souhaitent louer un logement et sont dans l'impossibilité de déposer une caution locative. Octroyé par la **Société wallonne de Crédit social (SWCS)**, le prêt à taux 0 permet aux candidats-locataires de constituer leur garantie locative qu'il s'agisse de ménages souhaitant souscrire un bail pour un logement classique ou d'étudiants pour la location d'un kot.

Le règlement des prêts fixe une série de conditions d'accès et notamment :

- ▶ la situation du bien : celui-ci doit se trouver sur le territoire de la Région wallonne
- ▶ du montant des revenus imposables globalement : max. 65 000 € (à majorer de 5 000 € par personne à charge pour les résidences classiques ou colocations et max. 97 700 € pour les kots étudiants)

- ▶ de l'âge du demandeur (majeur ou mineur émancipé)
- ▶ de la durée minimale du bail : min. 1 an pour les résidences classiques ou colocations et min. 10 mois pour les kots étudiants
- ▶ de la propriété d'un bien immobilier par ailleurs.

Comment introduire la demande de prêt ?

Les candidats-locataires doivent introduire leur demande via une application digitale accessible via le site de la SWCS qui permet un traitement rapide des demandes, rapidité nécessaire lorsqu'un candidat à un logement doit se positionner en vue de la conclusion d'un contrat de bail. Pour les personnes n'ayant pas accès au numérique, les procédures traditionnelles restent ouvertes.

Quels montants ?

- ▶ Pour les baux des résidences principales/colocations : le montant du prêt équivaut à 2 mois maximum de la mensualité fixée. Soit en moyenne 1200 €.
- ▶ Pour les baux étudiants : le montant du prêt équivaut à 3 mois maximum de la mensualité fixée. Soit en moyenne 1080 €.

Et le remboursement ?

La durée du remboursement du crédit est fixée en fonction des capacités financières du demandeur. Le remboursement se fait

- ▶ sur une durée maximale de 36 mois pour les prêts relatifs à un bail de résidence principale ou de colocation ;
- ▶ sur une durée maximum de 24 mois pour les prêts relatifs à un bail étudiant.

Infos : <https://www.swcs.be/un-pret-gratuit-pour-votre-la-garantie-locative/>

Nos élèves stars DES FANCY-FAIRS

Après plusieurs années moins festives suite à la crise sanitaire, les fancy-fairs ont repris dans les écoles ce printemps, pour le plus grand plaisir des enfants et de leurs familles.

Une belle occasion de rassembler tous les acteurs de la scolarité de l'enfant pour fêter tous ensemble la fin de l'année scolaire, en chansons, en danses et à proximité du barbecue bien entendu !



La fancy-fair des Tourterelles aura lieu le samedi 25 juin

Nouveau
commerce

Centre Pluridisciplinaire
Ma Thér'happy

Thérapeutes
Rue Docteur Colson, 23 - Rebecq
0471/75.15.15
<https://www.matherhappy.be/>

Mémorial DU STOQUOIS

L'association The Belgians Remember Them organisait ce mercredi 18 mai un hommage solennel au Mémorial de Rebecq, à la mémoire de ceux qui, durant la Deuxième Guerre Mondiale, ont combattu la force ennemie qui occupait l'Europe.

En compagnie d'élèves de 6^e primaire du village, nous avons rendu hommage à tous ces héros qui ont permis, grâce à leur sacrifice, de maintenir nos libertés.



Chien en laisse

Nous avons été récemment contactés par des citoyens qui s'inquiètent de voir des chiens en liberté dans les zones habitées. Même le plus gentil chien, s'il n'est pas tenu en laisse, peut être très dangereux, provoquer des accidents de la circulation et blesser des personnes s'il se sent menacé. Nous vous rappelons que selon l'article 70 §2 du Règlement de Police de Rebecq, « dans les zones habitées, sur les voies réservées aux usagers lents et dans les parcs accessibles au public, les chiens doivent être tenus en laisse », au risque pour les propriétaires d'être verbalisés et de devoir payer une amende.

Et si on parlait de l'aidant proche?

CONFÉRENCE:
"RESTER À DOMICILE LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE"

MARDI 20 SEPTEMBRE 2022 DE 14H À 16H
 Salle communale de Quenast
 Chemin du Croly 11
 Conférencier: Mr Yves-Albert BOUCLY

Une initiative du CCCA, en partenariat avec l'administration communale de Rebecq, le CPAS, les Jeunes Aînés et Enéo

GRATUIT

Editeur responsable: Patricia Venturelli, Bourgmestre, Rue Docteur Colson 1, 1430 Rebecq

Grâce à VOUS

Simone s'envole!
 ...tout comme Adel, Marie-Jeanne, Christian, Meryem, ...

Mobitwin cherche des bénévoles bienveillants pour conduire Simone
 Motivée ?
 Rue Docteur Colson 1 à Rebecq
 067 28 78 11
 pcc@rebecq.be

Nous voici en été !

Si le Centre culturel fermera ses portes du 8 juillet au 8 août pour prendre quelques congés, nous vous avons prévu un beau programme !

Vous voulez rester informés de nos activités en continu ? Bonne nouvelle ! Nous donnons un petit coup de pep's à notre communication !

- ▶ Découvrez le nouveau look de notre site internet sur www.rebecqculture.be
- ▶ Abonnez-vous à notre page Facebook « Centre culturel de Rebecq »
- ▶ Inscrivez-vous à notre nouvelle newsletter !

On se retrouve en septembre pour d'autres nouveautés, avec notamment une Brochure de Saison qui sera distribuée en toutes-boîtes et une nouvelle billetterie électronique pour faciliter les inscriptions à nos activités !!

Bel été et Bonnes vacances !
 L'équipe du Centre culturel

L'ÉTÉ EN PLEIN AIR !

APRÈS-MIDI MUSICALES

2 après-midi pour passer un moment convivial et musical !
 Dans le Parc de la Résidence d'Arenberg (rue Docteur Colson, 1)

GRATUIT



- ▶ **Gaëlle**
Mercredi 6 juillet, 14h30
 Gaëlle nous offrira un tour de chant tout en couleurs, fait de morceaux inédits et de reprises. Un moment agréable à partager en famille ou entre amis.



- ▶ **Florian Delporte**
Mercredi 24 août, 14h30
 Fils d'une famille de musiciens, Florian Delporte commence son initiation musicale dès l'âge de 6 ans et débute l'apprentissage de l'accordéon. Il nous présentera un programme classique.

CINÉMA PLEIN AIR

Nous vous proposons 3 soirées sous les étoiles, au cœur de nos villages ! Chaque soirée débutera par un concert et ensuite, nous nous installerons pour voir ou revoir un film ! Emportez vos couvertures pour vous installer confortablement pour la soirée. Bar et petite restauration prévus !

GRATUIT

- ▶ **Bierghes**
Samedi 27 août - 20h.
 Place Léopold Nuttinck
 > **20h : Concert de l'Harmonie communale de Rebecq**
- ▶ **>21h : Film "Aline" de et avec Valérie Lemerrier**



▶ Quenast

Samedi 3 septembre - dès 16h.

Grand Place de Quenast

En collaboration avec le Quenastois, dans le cadre de leur "Apéro de l'été"

- > **17h : "Jump" par la Cie Che Cirque.** Un boxeur raté avec des délires de super-héros nous amène dans un univers plein de poésie, d'émotions et de cirque où le rapport avec le public, l'improvisation et l'humour sont privilégiés.



- > **20h : Concert de Arty Leiso.** Jeune fripouille engagée, Arty Leiso présente son tout nouveau projet aux sonorités plutôt éclectiques, mélangeant hip-hop, reggae, funk mais aussi électro, sur des textes en français.

- > **21h : Film "The Mask"**

▶ Wisbecq

Samedi 10 septembre - 20h

Place de Wisbecq

En collaboration avec le Jeune Comité Wisbecq

- > **20h : Concert "Les Musiciens du vendredi"**
- > **21h : Film "Les Tuches 4"**

JEUNE PUBLIC



SALAZAR, PAR LA CIE CLAIR DE PLUME

▶ **Mercredi 11 août, 14h30**

Petit Moulin, ruelle du Tonnelier à Rebecq - Dès 3 ans

GRATUIT

Salazar est magicien. Il a soif de richesse et de puissance. Pour parvenir à ses fins voilà qu'il invoque... un Djinn !

Récitant une formule magique du Grand Livre des Invocations, il fait apparaître un malicieux Génie et le soumet à sa volonté.

Ensemble, tous deux se mettent en quête des quatre pierres magiques. Celles-ci renferment la puissance des éléments : Feu, Eau, Air et Terre. Quiconque trouvera les pierres en maîtrisera le pouvoir... Et Salazar entend bien les garder pour lui seul...

De la plus haute montagne aux profondeurs des volcans, de la plus épaisse forêt aux eaux turquoises des lagunes, accompagnez-les dans leur aventure tout en humour !

Une histoire drôle, musicale et familiale...

THE DANSANT

Salle communale de Quenast, 5€, tarte et café compris

Un jeudi par mois, venez passer une après-midi conviviale et musicale, en collaboration avec le Conseil consultatif communal des aînés.

- ▶ **Jeudi 18 août, 13h30** avec Oger Legrand
- ▶ **Jeudi 15 septembre, 13h30** avec Cédric Music

CINE JUNIOR

RAYA ET LE DERNIER DRAGON

- ▶ **Mercredi 14 septembre, 14h30**

Salle communale de Quenast, 2€

À partir de 6 ans

Il y a de cela fort longtemps, au royaume imaginaire de Kumandra, humains et dragons vivaient en harmonie. Mais un jour, une force maléfique s'abattit sur le royaume et les dragons se sacrifièrent pour sauver l'humanité.

Lorsque cette force réapparaît cinq siècles plus tard, Raya, une guerrière solitaire, se met en quête du légendaire dernier dragon pour restaurer l'harmonie sur la terre de Kumandra, au sein d'un peuple désormais divisé. Commence pour elle un long voyage au cours duquel elle découvrira qu'il lui faudra bien plus qu'un dragon pour sauver le monde, et que la confiance et l'entraide seront essentiels pour conduire au succès cette périlleuse mission.

CINE SENIOR

En collaboration avec le Conseil consultatif communal des aînés

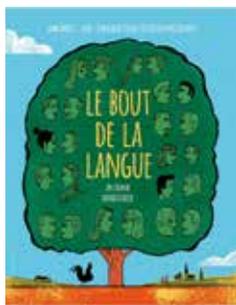
PHILADELPHIA

- ▶ **Mardi 13 septembre, 14h30**

Salle communale de Quenast, 5€

Andrew Beckett, un jeune et brillant avocat qui travaille dans un grand cabinet, se voit confier une affaire très importante. Mais son licenciement brutal suit de peu cette consécration. Homosexuel et séropositif, Andrew se doute bien des raisons. Il entame un long procès pour dénoncer cette discrimination... Avec Tom Hanks

CINÉMA



LE BOUT DE LA LANGUE

- ▶ **Mercredi 14 septembre, 20h**

Salle communale de Quenast - 5€ / Art.27

Un film de Xavier Istasse

La langue wallonne - partie intégrante de l'identité belge francophone - son origine, ses particularités et son avenir sont abordés à travers le parcours de plusieurs personnes et

leur attachement à ce patrimoine identitaire. Un mouvement de résistance s'est installé naturellement face au risque de voir le wallon disparaître.

Dans le cadre des Fêtes de Wallonie

Récitant une formule magique du Grand Livre des Invocations, il fait apparaître un malicieux Génie et le soumet à sa volonté.

ATELIERS



BAINS SONORES

- ▶ **Mercredis 21 septembre - 16 novembre - 1 février - 19 avril - 14 juin - 19h45**

Moulin d'Arenberg - 15€ par séance - Art.27.

Abonnement 5 séances : 65€

Laissez-vous bercer par la vibration des bols tibétains dans un moment rien que pour vous. Cette relaxation sonore vous fera vivre de nouvelles expériences physiques et émotionnelles tout en étant confortablement allongé sur votre tapis pour profiter de l'instant présent. Cette suspension dans le temps est réalisée en toute bienveillance par Coralie Detrie et Chris Thienpont.

A prendre avec vous : Un tapis de sol, un coussin, une couverture pour votre confort, un coussin ou bandeau pour les yeux et une bouteille d'eau pour bien s'hydrater après le voyage.

Arrivée : Le voyage démarre à 20h précise. Par respect pour le groupe, merci d'arriver 15 minutes à l'avance pour vous installer et être prêt pour le départ tous ensemble.

Durée : 60 minutes.

AgendaBW



C'EST NOUVEAU,
ÇA VIENT DE
SORTIR...

Et si la culture venait
jusqu'à vous ?

Amateur-rices d'expériences inédites et de découvertes surprenantes ?

Découvrez agendaBW ! Le nouvel agenda culturel en ligne du Brabant wallon.

... **agendabw.be** c'est LA référence pour programmer vos sorties culturelles.

C'est le seul agenda en ligne du Brabant wallon qui rassemble exclusivement toute l'offre culturelle de sa région : une multitude de propositions pour tous les goûts et toutes les envies.

La culture va vous faire rêver et voyager partout en Brabant wallon, que ce soit près de chez vous, dans votre commune, ou bien ailleurs ! N'hésitez pas : Spectacles pour enfants, concerts, théâtre, musées, expos, cirque, danse, ateliers, ciné, une foule d'activités à découvrir au rythme des saisons.

... **agendabw.be**, annoncez gratuitement en ligne les événements culturels que VOUS organisez (en utilisant facilement le formulaire du site).

Agenda

Sous réserve de la situation sanitaire

Juin

J 30 14H-17H

ATELIER JEUX DE SOCIETE

Organisé par le CCCA - À l'Ancienne Gare

Juillet

Di 03 11H

CONCERT de l'ensemble Astoria

Eglise Saint-Géry

Réservation via info@aude-musique.be ou

0472/30.34.52

Me 06 14H30

APRÈS-MIDI MUSICALE du CCR

Avec Gaëlle - Tour de chant

Au parc d'Arenberg

Gratuit

Août

Sa 06- Di 07

CAMP MEDIEVAL

L'asbl Fer de Lance organise la 18ème édition

du Campement Médiéval sur la prairie le long

de la Drève Léon Jacques

Me 11 14H30

THEATRE JEUNE PUBLIC

Salazar, par la Compagnie Clair de Plume

Organisé par le Centre culturel

Au Petit Moulin, ruelle du Tonnelier à Rebecq

Gratuit

Je 18 13H30

THÉ DANSANT

Avec Oger Legrand

Organisé par le Conseil consultatif communal des Aînés

À la Salle communale de Quenast

5 € tarte et café compris

Ve 19 16H30-19H30

COLLECTE DONS DE SANG

Organisée par la Croix Rouge

À la salle communale de Quenast

Me 24 14H30

APRÈS-MIDI MUSICALE du CCR

Avec Florian Delporte - Accordéon

Au parc d'Arenberg

Gratuit

Ve 26 15H30-20H

COLLECTE DONS DE SANG

Organisée par la Croix Rouge

À l'Ancienne Gare

Sa 27 20H

CINEMA PLEIN AIR

20h Concert de l'Harmonie communale de Rebecq

21h Film « Aline »

Organisé par le Centre culturel

Place Léopold Nuttinck à Bierghes

Gratuit

Septembre

Ve 02 20H

CONFÉRENCE APICULTURE

Organisée par l'Union des Apiculteurs

À l'Ancienne Gare

Sa 03 11H

CINEMA PLEIN AIR

17h « Jump » par la Cie Che Cirque

20h Concert de Arty Leiso

21h Film « The Mask »

Organisé par le Centre culturel

En collaboration avec le Quenastois

Grand Place de Quenast

Gratuit

Di 04

REMISE DES PRIX REBECQ EN

FLEURS

À la Salle communale de Quenast

Lu 05 18H-20H

REMISE

Du Cercle Philatélique Rebecquois

À l'Ancienne Gare

Je 08 14H-17H

ATELIER JEUX DE SOCIETE

Organisé par le CCCA

À l'Ancienne Gare

Sa 10 20H

CINEMA PLEIN AIR

20h Concert « Les musiciens du vendredi »

21h Film « Les Tuches 4 »

Organisé par le Centre culturel

En collaboration avec le Jeune Comité Wisbecq

Place de Wisbecq

Gratuit

Di 11 10H-12H

CONFÉRENCE HORTICOLE

Du Cercle Horticole et petit élevage de

Rebecq

À l'Ancienne gare

Me 13 14H30

CINE SENIOR - Philadelphia

Organisé par le Centre culturel

En collaboration avec le Conseil consultatif

communal des Aînés

À la Salle communale de Quenast

5€

Me 14 14H30

CINE JUNIOR - Raya et le dernier dragon

Organisé par le Centre culturel

À la Salle communale de Quenast

À partir de 6 ans

2€

Me 14 20H

CINEMA - Le bout de la langue

Organisé par le Centre culturel

À la salle communale de Quenast

5€

Je 15 13H30

THÉ DANSANT

Avec Cédric Music

Organisé par le Conseil consultatif communal des Aînés

À la Salle communale de Quenast

5 € tarte et café compris

Ve 16 - Sa 17 - Di 18

KERMESSE AUX MOULES DE LA

RUS REBECQUOISE

À la Salle communale de Quenast

Ma 20 14H - 16H

CONFÉRENCE « Rester à domicile le plus longtemps possible »

Une initiative du CCCA avec l'Administration

communale de Rebecq, le CPAS, les Jeunes

Aînés et Enéo

À la Salle communale de Quenast

Me 21 19H45

ATELIER bains sonores

15€/séance - 65€/5 séances

Durée 1h

Au Moulin d'Arenberg

Je 22 14H-17H

ATELIER JEUX DE SOCIETE

Organisé par le CCCA

À l'Ancienne Gare

Le Centre Pluridisciplinaire du Sto-quois vous propose de nombreux ateliers et conférences : batch cooking, relation parents-enfants, préparation mentale pour jeunes sportifs, apéro sexo, réduction du stress par la pleine conscience, etc. Vous trouverez plus d'informations sur leur site : <https://centrestoquois.be/>

La Fille de son Père organise, en collaboration avec **L'Oie Cire**, de nombreuses soirées jeux. Infos et réservations : Facebook La Fille de son Père.

Le prochain «Rebecq à la une» sortira en septembre 2022. Merci de nous communiquer vos informations et le calendrier de vos activités avant le 14 août à sarah.berthi@rebecq.be | Service communication - Administration communale | Rue Docteur Colson 1 - 1430 Rebecq

Graphisme: www.atdesign.be | **Rédaction:** Sarah Berti